

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 25 janvier 2024

Date de convocation : 16/01/2024
Date d'affichage : 16/01/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 9 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à vingt heures neuf minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - FREITAS Laure - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

THIRIET Hubert ;
GRILLET Rodrigue, excusé, donne pouvoir à JAILLET Bernard ;
BOUVIER Alexis, excusé, donne pouvoir à MAZUIR Carole ;
MAITREPIERRE Sylvie excusée, donne pouvoir à SERVIGNAT Odette.

Absente :

FACHINETTI Aurélia.

Secrétaire de séance : RODIA Christophe

Objet de la délibération : SIDEC – Programme ELUM rénovation des lanternes vétustes et énergivores

Monsieur le Maire rappelle ce qui suit,

La commune a renouvelé son adhésion au programme ELUM du SIDEC.

Vu la réunion en date du 5 décembre 2023 avec le SIDEC et l'entreprise SCEB, il a été proposé le remplacement de matériel existant de type SHP Sodium Haute Pression de plus de 100 W par du matériel de type LEDS répondant aux dernières directives et orientations d'économies en énergies.

Pour la préparation du projet, il est demandé au conseil municipal de choisir les lampadaires.

Délibération N° 2024-01-25/05

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 039-213902836-20240125-2024_01_25_05-DE



Le SIDEDEC propose un devis avec les luminaires TECEO 21 pour un montant total de 17 188,40 € HT, soit 20 626,08 € TTC.

Une participation du SIDEDEC étant de 50 %, la part communale serait de 10 313,04 € TTC.

Ce projet ne concerne que la commune de Lavancia-Epercy, la partie de la zone d'activité sera traitée à la demande de TECom et à leur charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de VALIDER le projet du SIDEDEC.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET